

DÉLIBÉRATION N°DL20210136 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 29/10/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 18h38) ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h47) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (à partir de 18h54) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 20h29) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (à partir de 18h40) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 18h38).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 18h54).

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h29).

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY.

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

SOLARISATION DES TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

M. Bruno CHANGEAT expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond souhaite atteindre les objectifs énergétiques ambitieux établis par Saint-Etienne Métropole dans la démarche de Territoire à Energie Positive en développant sa capacité de production énergétique d'origine renouvelable.

La société GREENYELLOW a été retenue par Saint-Etienne Métropole suite à un Appel à Initiative Privée lancé fin 2018 afin qu'elle investisse puis exploite des centrales solaires photovoltaïques sur les toitures ou les parkings de bâtiments métropolitains ou communaux.

A l'issue d'un travail de recensement, environ 150 sites ont été ciblés et répertoriés dans cette opération. L'opérateur économique propose au propriétaire du bâtiment un loyer pour l'utilisation de sa toiture.

Ainsi, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur 6 sites ou toitures de la commune de Saint-Chamond doit permettre d'apporter une réponse efficace à l'atteinte des objectifs fixés.

Les bâtiments de la commune de Saint-Chamond qui ont été recensés sont les suivants :

Nom du projet	Adresse	Ville	Puissance (kWc)	Référence cadastrale	Superficie des parcelles (m2)	Loyer (€ HT/an)
Ombrières piscine R. Couderc	La Martinière,	Saint-Chamond	126	111AH333	33 242	750
Ecole Gayotti	39 boulevard Pierre Joannon	Saint-Chamond	140	111AH195	7 500	600
Ecole Massenet Pasteur	9 rue de Bretagne	Saint-Chamond	252	244AD307	13 030	2 500
Ecole Prévert	8 rue du Berry	Saint-Chamond	200	244AD530	8 080	2 300
Ecole Cézanne	78 Grande Rue	Saint-Chamond	86	244AC591 et 244AC38	3 835	500
Ecole primaire	5 rue	Saint-	71	111AH102	2 995	850

Verlaine	Aristide Briand	Chamond				
----------	-----------------	---------	--	--	--	--

L'installation d'une centrale photovoltaïque sur ces équipements pour une durée de 30 ans permettra le versement d'un loyer annuel convenu dans la convention d'occupation temporaire.

La commune s'engage à autoriser l'occupation du domaine public pour une durée de trente (30) ans à compter de la signature de la convention d'occupation temporaire.

En contrepartie, le prestataire versera une redevance annuelle d'environ 7 500 € HT par an à la commune de Saint-Chamond.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la liste des bâtiments concernés,
- **d'approuver** le choix de l'opérateur retenu par Saint-Etienne Métropole pour le compte de la commune,
- **d'approuver** la promesse de convention d'occupation temporaire des sites durant les études de faisabilité en vue de l'implantation et de l'exploitation de centrales photovoltaïques,
- **d'approuver** le projet de convention d'occupation temporaire des sites en vue de l'exploitation des ouvrages qui sera complété après les études de faisabilité,
- **d'autoriser** la société Greenyellow à intervenir sur les sites concernés,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant de mener à bien le projet.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211108-DL20210136-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 09/11/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD